



# Dimanche 1 juin 2025

## MARCHE AUX PUCES

### à Duttlenheim

Organisé par le Groupe Folklorique « GANSELIES'L »

Prix de la place **PARTICULIERS**

**20,00 € \* les 5 mètres**  
+ 3,00 € par mètre supplémentaire

(\*Caution déchetterie de 5 € par emplacement déjà incluse dans le montant, rendue le jour même à partir de 17h30 après contrôle et état des lieux)

→ Accueil Rue du Stade au feu tricolore

Le marché aux puces sera dans le même secteur que l'année dernière

- Rue des Faisans
- Rue de Kolbsheim
- Rue du Stade
- Devant la Salle

## Restauration

Le matin : Café et viennoiseries

Toute la journée : Grillades – Buvette – Knacks – Frites... Manège...



### Règlement du Marché aux Puces :

- ▶ Toute réservation non accompagnée du bulletin d'inscription (correctement rempli et signé) et du règlement ne sera pas prise en compte. Toute demande incomplète sera retournée.
- ▶ Mise en place des exposants de 6 h à 8 h. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- ▶ Dans le cadre du respect de l'environnement et du voisinage, les emplacements doivent être libérés à 18 h dans un parfait état de propreté et les déchets emmenés par l'exposant lui-même. La caution déchetterie de 5 € sera rendue à l'exposant le jour même à partir de 17h30 après contrôle et état des lieux par l'Association organisatrice. **Aucune caution ne sera remboursée après le 1 juin 2025.**
- ▶ La restauration sera assurée exclusivement par l'Association organisatrice.
- ▶ Il sera interdit de vendre des articles et produits dangereux (armes blanches, armes à feu, etc...).
- ▶ Toute déclaration et/ou vente frauduleuse sera sanctionnée.
- ▶ L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident, et détérioration d'autrui pouvant survenir sur les lieux et abords de la manifestation. Le cas échéant tout acte constaté engagera votre responsabilité civile.
- ▶ En cas de non-respect de ce règlement, l'Association organisatrice est seule juge et peut ainsi procéder à l'exclusion.
- ▶ L'Association organisatrice se réserve le droit de refuser toute personne ou exposant utilisant du matériel susceptible de troubler la tranquillité publique, ainsi que toute personne jugée agressive et non respectueuse pendant la manifestation.
- ▶ L'Association organisatrice peut solliciter le concours de la force publique pour faire dégager tout contrevenant.
- ▶ Ce règlement a été déposé à la Mairie de DUTTLENHEIM et à la Gendarmerie de MOLSHEIM.

**AUCUNE PLACE NE SERA REDISTRIBUEE après 8h00**

**Renseignements au : 03 88 68 64 34**

